

Conseils d'experts pour investisseurs avisés



Investir en période de transition de cycle économique

Le contexte actuel soulève de nombreux questionnements chez les investisseurs. C'est pourquoi j'ai pensé partager avec vous la vision de l'un des plus illustres stratèges du Mouvement Desjardins, Peter Gibson, un spécialiste de l'analyse quantitative.

L'analyse quantitative permet d'établir des stratégies d'investissement basées sur la rentabilité des entreprises et l'évolution du rendement des actionnaires. L'objectif consiste à cibler les titres qui performeront davantage que l'indice de référence utilisé, comme le TSX.

État actuel du marché

Selon notre expert, lorsqu'un choc économique se produit, comme actuellement, les banques centrales essaient de maintenir les taux d'intérêt à un niveau acceptable pour que le cycle de croissance se poursuive encore quelque temps. Cette fois-ci, l'enjeu est de savoir dans quelle mesure la crise des prêts hypothécaires aux États-Unis affectera la confiance des consommateurs et aura des incidences sur les économies d'autres pays développés, comme le Canada.

Peter Gibson est vice-président, Stratégie de portefeuille et Recherche quantitative chez Valeurs mobilières Desjardins. Depuis 18 ans, il se situe chaque année au premier rang du classement des analystes en recherche quantitative publié par la firme d'évaluation Brendan Wood International.

Claude Cyr Pl. Fin.

Conseiller en finances personnelles

Planificateur financier et représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

Téléphone : 418 969-2266, poste 223

Perspectives pour les 12-18 prochains mois

Pour les États-Unis, Peter Gibson anticipe davantage un ralentissement économique qu'une récession liée au PIB car, dit-il, on ne doit jamais sous-estimer la capacité de l'économie américaine de rebondir. Si les bons du Trésor américains de 10 ans atteignent la fourchette de 5,07% - 5,2%, ce sera le signal du début d'un repli des actions vers une pondération plus forte en obligations.

Au Canada, les perspectives sont bien meilleures, car le marché immobilier est plus stable. Jusqu'au début de 2010, le marché des actions devrait dégager des rendements plus élevés que celui des obligations (sauf si se réalise la fourchette de 5,07% - 5,2% mentionnée précédemment).

Les secteurs d'activité à privilégier

À la lumière de ces observations, voici les principaux constats de Peter Gibson :

- Métaux de base : ce secteur subira de fortes pressions pour maintenir sa rentabilité.
- Énergie : à court terme, ce secteur demeurera volatil. C'est là un enjeu majeur, car c'est un secteur qui compte pour 32% de l'indice canadien TSX. Nous suggérons d'adopter la stratégie d'achat et de conservation de titres (*buy and hold*), à la condition toutefois d'être en mesure de composer avec la volatilité à venir. Sinon, mieux vaut vendre et racheter (stratégie du *trading*) en fonction des conditions du marché.
- Institutions financières : tout dépendra de la profondeur réelle ou appréhendée des incidences encore perceptibles de la crise des prêts hypothécaires américaine.



Desjardins
Caisse populaire de
Havre-aux-Maisons

38, chemin Central
Havre-aux-Maisons (QC)
G4T 5G9

Conseils de Peter Gibson aux investisseurs

Regardez la profitabilité des entreprises canadiennes et américaines qui vous intéressent. Il s'agit là d'une référence qui a fait ses preuves au cours des décennies précédentes.

Le marché boursier canadien demeure sous-évalué. Par conséquent, les perspectives sont meilleures pour le TSX canadien que pour le S&P 500 américain jusqu'au début de 2010. Le cycle de croissance boursière se poursuivra tant et aussi longtemps que les entreprises que vous avez retenues dégageront des profits. L'adoption du plan de sauvetage par le Congrès américain devrait atténuer les incertitudes du marché. Des paniques financières ont déjà eu lieu dans les années 1987/1988, 1997/1998 et maintenant en 2007/2008. Nous devrions toucher le bas du marché bientôt.

Faire de l'impôt une source de revenus insoupçonnée

Bien que complexes, les règles de la fiscalité font partie des critères essentiels à prendre en compte dans le cadre d'une stratégie d'investissement efficace. Nous avons donc demandé à Simon Beauchemin de répondre aux principales questions fiscales soulevées par nos membres investisseurs. Fort de 30 années d'expérience en fiscalité, Simon Beauchemin est comptable agréé et conseiller à la vice-présidence Fiscalité du Mouvement Desjardins.

Dans quelle mesure est-il avantageux d'emprunter pour investir ? (prêt levier)

Le prêt levier devient rentable dès que les revenus du placement rapportent davantage que les frais d'intérêts de l'emprunt. À ceci s'ajoute la possibilité de déduire de son revenu imposable, dans certains cas, les intérêts sur emprunt. C'est d'autant plus intéressant lorsque le placement génère des revenus de dividendes ou de gains en capital, qui sont plus avantageux fiscalement. Toutefois, les incidences fiscales du prêt levier varient d'une personne à l'autre et doivent être évaluées soigneusement avec un spécialiste.

Le traitement fiscal des frais d'intérêts est-il le même au fédéral et au Québec ?

Pas tout à fait. Vos frais d'intérêts peuvent être déduits l'année même où vous les avez payés dans votre déclaration de revenus fédérale. Au Québec, vous pouvez le faire seulement si votre placement a rapporté un revenu imposable. Mais vous n'y perdez pas, car les frais d'intérêts non réclamés peuvent être reportés sur les trois années antérieures ou sur les années ultérieures.

Comment planifier un gain ou une perte en capital d'ici la fin de 2008 ?

Vers la fin de l'année civile, tout investisseur devrait examiner ses gains et pertes de l'année sur papier. Si vous avez une occasion de vendre un placement à profit à court terme, sachant que vous devrez payer l'impôt sur vos gains en capital dans les quatre prochains mois, mieux vaut peut-être reporter votre transaction au 2 janvier.

Au contraire, si vous avez réalisé une perte, il peut être avantageux de vendre votre placement avant la fin de l'année afin d'annuler ou de diminuer l'incidence fiscale de vos gains en capital réalisés en 2008. Les pertes en capital peuvent aussi servir à récupérer de l'impôt payé sur des gains en capital réalisés au cours des trois années antérieures. Ou encore, elles peuvent être accumulées pour les années futures. Voilà qui peut être intéressant si vous prévoyez réaliser des gains en capital importants en 2009.

Quelles sont les incidences fiscales liées aux dons ?

Dons de titres boursiers à un organisme de charité. Pour profiter d'un avantage fiscal réel, vous devez donner le titre directement à l'organisme afin d'être exempté de l'impôt sur le gain en capital. Vous recevrez alors un reçu aux fins de l'impôt correspondant à la juste valeur marchande du titre. Par contre, si vous vendez le titre avant de remettre le produit de la vente à l'organisme, vous obtiendrez certes votre reçu pour don, mais 50 % de votre gain en capital sera imposé.

Dons à un enfant majeur. Toute transaction entre un parent et son enfant est considérée comme ayant été faite à la juste valeur marchande, qu'il s'agisse d'un placement, d'un immeuble ou d'un autre bien.

Exemple d'un don d'un parent à son enfant

1980 : Un père achète un placement de 12 000 \$.

2008 : Le père donne à son fils le placement dont la valeur marchande est maintenant de 30 000 \$. Le père est imposé sur 50 % du gain en capital de 18 000 \$, soit 9 000 \$. Le fils est considéré comme ayant acquis le placement au montant de 30 000 \$.

2015 : Le fils vend le placement au montant de 40 000 \$. Le fils est imposé sur 50 % du gain en capital de 10 000 \$, soit 5 000 \$.

À la lecture de ce document, d'autres questions vous viennent sûrement à l'esprit. Venez me rencontrer pour discuter de ces sujets plus à fond et de toute autre question de nature financière. C'est avec plaisir que je vous ferai bénéficier de l'expertise multidisciplinaire du Mouvement Desjardins.

Des placements sans impôt ou avec impôt différé

Nouveauté pour 2009 ! Vous pourrez investir jusqu'à 5 000 \$ par année dans un compte d'épargne libre d'impôt, le CELI. Les revenus d'intérêts, de dividendes et les gains en capital générés dans ce compte ne seront jamais imposés. Intéressant, n'est-ce pas ? Venez me rencontrer dès maintenant afin d'être prêt pour janvier 2009.

Saviez-vous qu'il existe un type de fonds de placement* qui permet de reporter l'impôt sur le gain en capital tant et aussi longtemps que vous demeurez dans la même structure de fonds ? Les fonds de catégorie de société, aussi appelés fonds structurés en corporation, offrent une gamme complète de produits présentant tous cette caractéristique. Par ailleurs, les distributions imposables annuellement sont également réduites, parfois éliminées, vous permettant de maximiser votre croissance à l'abri de l'impôt.

* Les fonds de placements sont offerts par les représentants en épargne collective de Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les fonds de placements ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir.

Imprimé à l'automne 2008
Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un planificateur financier ou d'un autre professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou des décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.